

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles L. 2123-1 et R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Fouilles archéologiques préalables à l'extension du camping de la rue Paul Bader à KEMBS

4. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché concerne les travaux de fouilles archéologiques préalables à l'extension du camping de la rue Paul Bader à KEMBS.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le présent marché est un marché de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

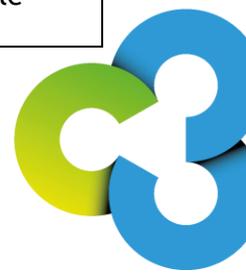
- 68680 KEMBS
- Code NUTS : FRF12

Le présent marché est décomposé en une tranche ferme et dix (10) tranches optionnelles.

TRANCHE FERME :

Les fouilles de ces zones seront réalisées selon le phasage suivant :

Phase	Intitulé	Point de démarrage de la phase
Phase n° 1	Fouilles de la zone 2 (1 Ha)	A compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase n° 1
Phase n° 2	Fouilles de la zone 1 (50 ares)	A compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase n° 2



Il convient d'envisager la fouille de 25 sépultures dans le cadre de la tranche ferme.

TRANCHES OPTIONNELLES :

Les tranches optionnelles concernent la fouille de sépultures supplémentaires. Il conviendra d'envisager la fouille de 50 sépultures supplémentaires. Chaque tranche optionnelle inclura la fouille d'un groupe de 5 sépultures. Le titulaire disposera d'un délai maximum de 5 jours ouvrés pour effectuer les prestations pour chaque tranche optionnelle affermie.

Les tranches optionnelles pourront être affermies tout au long de l'exécution du marché, à la fin de la phase 1 et/ou de la phase 2 de la tranche ferme et ce, à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase n°1.

Il n'est pas prévu de versement d'indemnité en cas de non-affermissement d'une ou plusieurs tranches optionnelles.

5. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 11 24 50 - 4	Travaux d'excavation sur sites archéologiques
Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
71 35 19 14 - 3	Services d'archéologie

6. Durée du marché :

Le marché est conclu à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase n°1 jusqu'à la validation par le représentant du pouvoir adjudicateur, du rapport final de l'opération. Sa durée prévisionnelle est de 48 mois.

Les travaux se dérouleront en deux phases comprenant chacune une partie fouilles et une partie études comme indiqué dans le CCTP.

Pour chaque phase de fouilles, la période de préparation sera de 4 semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant son démarrage.

La période de préparation inclut tous les délais de préparation de réalisation de plans d'exécution, de commande, des documents divers pour approbation. Les obligations à satisfaire par le titulaire pendant la période de préparation ne font pas obstacle à l'exécution de certains travaux.

Le délai global maximum d'exécution de chacune des phases de fouilles, est défini ci-dessous et est contractuel :

- Phase 1 : Exécution des fouilles archéologiques sur la partie sud de la zone 2 (1Ha) d'une durée maximale de 30 jours ouvrés, à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant son démarrage.



- Phase 2 : Exécution des fouilles archéologiques sur la zone 1 d'une durée maximale de 15 jours ouvrés, à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant son démarrage,

Pour chaque lot de fouille de 5 sépultures complémentaires commandés à l'entreprise, un délai supplémentaire maximum de 5 jours ouvrés sera accordé. Pour rappel, les tranches optionnelles pourront être affermies tout au long de l'exécution du marché, à la fin de la phase 1 et/ou de la phase 2 de la tranche ferme et ce, à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase n° 1.

Pour les études post fouilles et la rédaction du rapport final, le délai maximal de remise du rapport est de 24 mois après la fin de la phase 2 de la tranche ferme.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix de la tranche ferme pourront être soumis à actualisation ; pour les prestations relevant de la phase n°2 et des tranches optionnelles, les prix seront révisés annuellement à la date anniversaire du marché.
- Cautionnement et garanties exigées : une retenue de garantie au taux de 5,00% du montant initial du marché est prévue dans les conditions du marché.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du



début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
 - Les certificats de qualification et/ou de qualité concernant la réalisation des prestations du présent marché (qualifications, labels, certifications...) conformément aux dispositions du CCTP : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen. La preuve de l'agrément du candidat pour les périodes de la Protohistoire, de l'Antiquité et du Moyen-Age devra être apportée par tout moyen.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
 - Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique appréciée à partir du projet scientifique d'intervention fourni par le candidat	60%
Prix des prestations	40%

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).



11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>**.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Autres informations :

La valeur technique sera appréciée sur la base du Projet scientifique d'intervention fourni par le candidat dans son offre.

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- Moyens humains et matériels mobilisés dans le cadre des deux phases, et de la rédaction du rapport : 30 points
- Méthodologies des différentes étapes :
 - o Préparation de chantier : 5 points
 - o Terrassement : 5 points



- Fouilles et enregistrement des données : 25 points
- Analyse post fouilles et rédaction du rapport : 25 points
- Prise en compte de l'environnement dans la phase chantier : 5 points
- Prise en compte de l'hygiène et de la sécurité dans la phase chantier : 5 points.

14. Date limite de réception des offres :

Jeudi 26 novembre 2020 à 12h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24

16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 03 novembre 2020

